

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **55 (1919)**

Heft 8

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

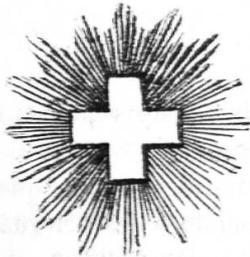
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LV^{me} ANNEE

N^o 8

Série B



LAUSANNE

22 février 1919.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Chronique jurassienne.* — *Pensées.* — PARTIE PRATIQUE : *Une expérience de self-government scolaire (Suite).* — *Morceau choisi à apprendre par cœur.* — *Dessin : la luge.* — *L'expérimentation scientifique à l'école primaire : le mélange réfrigérant.* — *Leçon d'actualité : L'Alsace et la Lorraine (Suite).*

CHRONIQUE VAUDOISE

Allocations. — Traitements. — On nous écrit :

Vous avez pu lire, car tous les journaux les ont publiées, les allocations accordées aux employés C. F. F. et au personnel fédéral. Elles sont formidables, n'est-ce pas, ces allocations, en comparaison de celles qui nous ont été votées et que certaines communes ont mis tant de bonne grâce à nous payer ! Chaque employé a donc reçu, comme indemnité de renchérissement de la vie un minimum de 1500 fr.

Un manoeuvre, célibataire, au maximum de son traitement annuel, soit 2000 fr., retirera pour 1919 : 2000 fr. + 1500 = 3500 fr., somme supérieure de 100 fr. au salaire d'un des nôtres ayant 15 ans de service.

Autre exemple : commis de 2^e classe aux C. F. F., mon frère touche un traitement fixe de 2900 fr. plus les 1500 fr. d'allocation. Total 4400 fr. soit, exactement et mensuellement, fr. 83.33 de plus que moi qui ai le malheur d'être fonctionnaire communal. Voilà pour les allocations.

Voyons maintenant les revisions des échelles de traitement qui sont actuellement à l'étude. Un seul exemple vous fera comprendre. Les chefs de réseaux téléphoniques demandent à faire partie de la 2^e classe des fonctionnaires fédéraux, classe où figurent des minima de 9000 fr., et des maxima de 12000 fr. C'est coquet en vérité !

Nous aimerions savoir, nous autres instituteurs, si nous continuerons à végéter, si rien ne viendra apporter des améliorations à la médiocrité dans laquelle nous aimons paraître à nous complaire.

En résumé, nous demanderons à la S. P. V., par la voie du journal, et par l'organe de son Comité, ce que ce dernier compte faire. Présentera-t-il des revendications sous forme d'allocations pour 1919 ou réclamera-t-il des modifications

dans l'échelle de nos traitements ? Une réponse, s. v. p., et vite, car de toutes parts des récriminations se font jour.

C. M.

Nous pouvons répondre à notre collègue que pour 1919, le système des allocations sera maintenu. L'assemblée des délégués qui se tiendra probablement au début d'avril, aura d'ailleurs à s'en occuper.

Quant à la question de la revision des traitements, elle sera envisagée en même temps que celle de la loi sur l'instruction publique.

A. R.

Société vaudoise des maîtres secondaires. — Le nouveau Comité, élu dans la dernière assemblée de la Société vaudoise des Maîtres secondaires, s'est constitué comme suit :

Président : M. Ch. Gilliard, directeur du Gymnase Classique, Lausanne.

Vice-président : M. Ed. Recordon, Vevey.

Secrétaire : M. Jean Franel, Lausanne.

Caissier : M. Louis Baudin, Lausanne.

Membre : Mlle Jeanne Morend, Nyon.

A une institutrice qui se retire après quarante années de service.

Ma sœur, depuis longtemps, je t'aime et je t'observe,
Et je veux aujourd'hui te parler sans réserve,
Car je suis devenu presque jaloux de toi.
Le labeur fut ta vie et le devoir ta loi ;
Et pendant quarante ans, fidèle sur la brèche,
Tu nous donnas à tous un exemple qui prêche.
Aux jeunes gens tu dis : Levez-vous, courageux.
La palme est aux vaillants, la honte aux paresseux.
Pendant de longs hivers tu supportas la peine,
Mais ton âme resta patiente et sereine....
Que de fois, fatiguée et le cœur rebuté,
Le jong te sembla lourd, mais point de lâcheté.
Tu redoublais plutôt d'efforts et de constance ;
Tu montrais ta valeur par ta persévérance.
Certes, c'est un travail pénible qu'enseigner ;
Mais ton cœur généreux a su se résigner.
Quand même il te fallait cent et cent fois redire
Même chose à l'enfant qui se plaint et soupire,
Ou qui ne retient rien dans sa légèreté,
Toujours tu conservais ta douceur, ta bonté.
Que de fois n'as-tu pas répété la grammaire,
Analyse, calcul, géographie ou sphère,
Botanique, dessin, chant et religion,
Ecriture, lecture et récitation,
Orthographe, problème, histoire, arithmétique ;
Tantôt la théorie et tantôt la pratique.
Or, tu pouvais penser qu'on devait le savoir,
Hélas ! tu constatais presque avec désespoir,

Que plus d'un étourdi, dès longtemps ton élève,
Quand on l'interrogeait semblait sortir d'un rêve.
Pauvre femme ! il fallait alors recommencer,
De nouveau répéter, expliquer, repasser,
Je comprends ta fatigue, et je comprends de même,
Après ces quarante ans, qu'on ait la face blême,
Et la tête brisée. A l'écolier encor
Il faut de la vertu montrer la route d'or ;
C'est là qu'on a besoin de force et de sagesse,
Pour conduire à son but la frivole jeunesse,
Et lui bien inculquer une droite raison.
Que l'élève d'abord travaille à la maison,
Qu'il arrive à la classe avec des leçons sues,
Qu'il ne barbouille pas sur des murailles nues,
Qu'il soit de bonne humeur, aime la propreté,
Ne s'irrite jamais, dise la vérité.
— Cette tâche tu l'as remplie en conscience ;
Tu peux voir tout autour de toi ta récompense,
Et tes nombreux voisins, polis, affectueux
Témoignent hautement de tes peines pour eux, —
Que de soucis d'ailleurs ! tu dus, dès ta jeunesse,
Diriger sur les flots ta barque avec adresse,
Contenter tout le monde et ton père, et savoir,
Ferme et bonne à la fois, ne songer qu'au devoir.
Et si les mécontents poussaient trop haut leur plainte,
Suivre droit ton chemin, sans faiblesse et sans crainte.
Que d'hommes cependant, que d'intérêts divers
Il faut concilier ! Que de discours amers
Il faut souvent ouïr ! C'est que chacun s'en mêle,
Chacun dans son chéri veut qu'on voie un modèle ;
Si le maître est sévère, il est trop rigoureux,
Si l'enfant ne sait rien, le maître est paresseux.
A tout cela se joint la médisance encore ;
On invente, on colporte, on claboude, on péroré.
Chacun sur l'innocent tombe à bras raccourci,
Le voisin vaut bien mieux, mais foin de celle-ci.
Puis dressons le bilan des vertus personnelles,
Qui doivent resplendir, toujours pures et belles,
Chez un éducateur. D'abord dans son aspect,
Il doit fuir avec soin ce qui n'est pas correct,
Etre doux, complaisant, de manières aimables,
Modeste, dévoué, de mœurs irréprochables,
A l'école, au dehors, en tous temps, en tous lieux,
Montrer la dignité d'un être sérieux,
Et sans jamais tomber dans la pédanterie,
Prendre garde à l'écueil de la plaisanterie,
Enfin. Mais finissons....

Chère sœur, ce tableau

Qui n'est ni trop chargé, ni trop grand, ni trop beau,
Je le vois reproduit dans ta noble carrière,
On ne peut qu'admirer ton nom, ton caractère.
— Tu songes au repos, et tu veux nous quitter.
Comme nous t'estimons, puissions-nous t'imiter !
Puissions-nous recevoir un jour le témoignage
D'avoir, ainsi que toi, couronné notre ouvrage
En faisant quelque bien dans ce monde, où du mal
Sur tant d'hommes, hélas ! pèse le joug fatal.
Et sans vouloir parler des sphères inconnues
De ce qui nous attend, là-haut, delà les nues,
Dès aujourd'hui disons avec sincérité :
Honneur à la vaillante ! Elle a bien mérité !

Gland, 26 août 1918.

A. D.

Les vers ci-dessus ont été composés en l'honneur de M^{me} Calame, à Gland. M^{me} Calame a obtenu son brevet en 1876. Elle enseigna cinq ans à Duillier, puis trente-cinq ans à Gland. Elle prit sa retraite l'automne dernier. A cette occasion, la Municipalité de Gland lui remit un fauteuil, ses élèves un cadeau, et, dans une cérémonie tout intime, M. le syndic, M. le président de la Commission scolaire et notre collègue Mutzenberg lui dirent tout le bien qu'on pensait de son oeuvre et de sa personne, et les vœux que tous forment pour son bonheur, après une carrière si bien remplie.

A. R.

Dons d'honneur pour nos orphelins, 4^e liste. — *Montant des trois premières listes : 824 fr. 30. Cercle de Cudrefin : 48 fr. 50. — Section du Pays-d'Enhaut : 117 fr. — Corps enseignant de Renens : 66 fr. M. Pahud A., Henniez, 2 fr. Mlle Aubert E., Henniez, 5 fr. Par Gérance de « l'Éducateur » : M. Henneberg, Bâle, 2 fr. 10. M. Paschoud A., Lutry, 5 fr. J. G., Epalinges, 10 fr. J. Pasche, Leysin, 10 fr. Mlle Jomini Hilda, Villeneuve, 15 fr. J. P., Lausanne, 5 fr. — Section de la Vallée : M. Addor L., Abbaye, 5 fr. M. Berney Jean, Brassus, 5 fr. Mlle Capt Lucie, Solliat, 5 fr. M. Giriens H., Sentier, 5 fr. Mlle Golay Ellen, Sentier, 5 fr. M. Goy Ch., Séchay, 5 fr. Mlle Guignard E., Le Lieu, 5 fr. M. et Mme Guignard, Orient, 10 fr. Mme Guignard Cart, Abbaye, 5 fr. Mlle Guignard R., Sentier, 2 fr. 50. M. Guignard V. Charbonnières, 5 fr. Mlle Lecoultré M., Orient, 4 fr. M. Mayor S., Gros-Jean, 5 fr. Mlle Piguet A., Sentier, 6 fr. Mlle Piguet A., Charbonnières, 5 fr. M. Pitton E., Pont, 10 fr. Mlle Reymond M., Gros-Jean, 20 fr. M. Rochat A., Lieu, 5 fr. — Mlle Rochat J., Derrière-la-Côte, 5 fr. — Mlle Rochat L., le Pont, 10 fr. Mlle Rochat R., Orient, 5 fr. Corps enseignant, Brassus, 19 fr. — Cercle de Grandson : M. et Mme Schenkel Lucien et Marthe, V. Burquin, 10 fr. M. et Mme Jan, Grandson, 10 fr. M. Noverraz A., Fontaines, 5 fr. Mlle Jaccard M., Grandevent, 5 fr. M. Devenoge H., Giez, 5 fr. Mlle Mabilille A., Grandson, 5 fr. Mlle Mayor J., Grandson, 5 fr. M. Deriaz M., Tuileries de Grandson, 5 fr. Mlle Baudat R., Tuileries de Grandson, 10 fr. Mlle Guilloud H., Grandson, 5 fr. M. A. Cuany, Novalles, 3 fr. M. et Mme Besson, Fiez, 10 fr. M. Manigley C., Champagne, 5 fr. Mlle Walter L., Champagne, 5 fr. Mlle Perdrix L., Champagne, 5 fr. M. Reverchon A., Romairon, 5 fr. Mme Duvoisin-Simon, Mauborget, 5 fr. Mlle Giroud, Grandson, 2 fr. M. Meyer J., Giez, 10 fr. M. Rossier U., Grandson, 5 fr. — Section de Moudon : M. Augsburger C., Bussy, 5 fr. M. Baillif A., Forel s/Lucens, 5 fr. M. Barbey A., Neyruz, 5 fr. M. Barraud L., Moudon, 5 fr. Mlle Bolomey E., Moudon, 5 fr. M. Bourgeois L., Lucens, 5 fr. Mlle Briod L., Moudon, 5 fr. Mlle Briod M., Lucens, 2 fr. Mme Brunner B., Moudon, 5 fr. Mlle Erb C., Rossenges, 5 fr. Mme Favre A., Thierrens, 2 fr. Mme Forestier M., Thierrens, 1 fr. Mme Lemat L., Lucens, 1 fr. M. Mani Ch., Villars-le-Comte, 5 fr. Mlle Menthonnex S., Moudon, 5 fr. M. Maillefer D., Lucens, 5 fr. Mlle Morel E., Brenles, 5 fr. M. Meylan A., Lucens, 5 fr. M. Meylan H., Peyres-Possens, 5 fr. Mlle Nicod J., Moudon, 4 fr. Mlle Perret M., Lucens, 2 fr. M. Porchet A., Prévonnoloup, 5 fr. M. Raccoursier A., Chavannes, 5 fr. Mlle Ravussin B., Lucens, 2 fr. M. Rochat E., Lovatens, 5 fr. Mlle Urech M., Curtilles, 2 fr. M. Thévenaz U., Syens, 5 fr. M. Deppierraz A., Sottens, 6 fr. Mme Gavillet L., Montaubion, 1 fr. M. Devely C.,*

Bercher, 5 fr. Mlle Heimlicher E., Bercher, 2 fr. Mlle Groux A., Bercher, 5 fr. M. Badoux M., Correvon, 2 fr. 50. Mlle Braissant E., Ogens, 2 fr. Mlle Pahud A., Vucherens, 5 fr. Mlle Dupuis M., Chapelles, 5 fr. Mlle Panchaud B., Oulens, 5 fr. Mlle Chevalley M., Corrençon, 5 fr. M. Martin A., Chapelles, 5 fr. M. Mercier U., Ogens, 5 fr. M. Pochon V., Villars-Mendraz, 5 fr. M. Duc C., Thierrens, 5 fr. M. Dessauges A., Hermenches, 5 fr. M. Rouge T., Thierrens, 2 fr. M. Vernez E., Denezzy, 5 fr. Anonyme, Sottens, 4 fr.

Total : Fr. 1571 90.

LE COMITÉ

Chœur mixte du Corps enseignant de Vevey-Montreux. — Le concert qui devait avoir lieu à Lausanne le 24 février est renvoyé au lundi 10 mars.

CHRONIQUE GENEVOISE

U. I. P. G. — Section des Dames. — Rapport 1918.

Mesdames et chères collègues,

1918 a été pour notre section plus paisible que son aînée d'un an. La grippe y a contribué en supprimant nos séances d'automne. Est-ce peut-être aussi à cause d'elle que nous n'avons eu qu'un comité mixte et pas de séance plénière ? Notre revision des statuts continue à rester en suspens : l'an dernier nous exprimions le désir d'en voir l'achèvement, reportons ce vœu sur 1919.

Nous avons comme l'an passé trois décès à déplorer : Mlles Chouet, Rappaport et Mme Grivet. Nous regrettons vivement le départ de ces aimables collègues, que nous avons du plaisir à voir parmi nous.

15 nouveaux membres ont été accueillis avec un vif plaisir.

Signalons dès le début de ce rapport une création heureuse et qui donne à nos séances du charme et de l'entrain : nous voulons parler de notre section de chant. Mlle L. Blanc en a courageusement assumé la direction et nous espérons que toutes nos collègues douées d'un bon organe vocal continueront à la récompenser par leur zèle et leur enthousiasme. Nous exprimons ici notre reconnaissance à la directrice ainsi qu'à sa petite troupe d'artistes.

Nous avons fait notre possible pour venir en aide à ceux que la guerre a particulièrement malmenés : l'Ouvroir de l'Union des femmes a reçu fr. 2415,05 et le Comité des Suisses de Russie fr. 130,50. Nos soldats malades n'ont pas été oubliés : une petite collecte organisée à notre réunion d'Escalade a permis de leur faire parvenir la somme de fr. 41,50.

Nous avons aussi témoigné notre intérêt à l'École d'études sociales pour femmes, en lui remettant notre obole au moment de sa création.

Dans une de nos séances d'hiver, Mme Tissot, avec le talent qu'on lui connaît a évoqué devant nos yeux ravis les riants paysages de la « Suisse ensoleillée », c'est-à-dire du Tessin; de belles projections ont ajouté au charme de la causerie ! La conférencière nous a parlé avec éloge des habitants de ce beau canton et nous a inspiré le désir de les connaître ; nous n'attendons plus pour cela, n'est-il pas vrai ? que la paix nous permette cet intéressant voyage.

Dans une causerie pleine d'humour, Mme Dunand nous a présenté un croquis de nos séances, qui nous a donné l'idée d'organiser quelques exercices de dis-

cussion, afin que chacune de nous prenne l'habitude d'exprimer librement ses opinions et ses pensées.

N'est-ce pas de la discussion que naît la lumière et serions-nous genevoises si nous négligions de la pratiquer ?

Bien des fois, du reste, il vaudrait mieux apporter sa pierre à l'édifice commun que de formuler après coup de stériles critiques.

Enfin, Mlle Dietrich nous a fourni d'intéressants renseignements sur les écoles américaines. Nos collègues d'outre-mer ont poursuivi courageusement la revendication de leurs droits féminins et ont vu leurs efforts couronnés de succès. A nos jeunes à s'inspirer de cette belle énergie.

Signalons encore nos démarches faites de concert avec les fonctionnaires de l'Administration cantonale, qui ont abouti à une allocation de renchérissement de la vie.

Comme l'an dernier nous avons célébré l'Escalade. Notre vieille amie savoyarde nous a rendu sa visite habituelle et nous a régales de son pittoresque patois.

Merci à toutes les collègues qui, par des productions littéraires et musicales, nous ont procuré d'agréables heures.

En terminant ce court rapport, et je suis persuadée que sa brièveté n'aura rien pour vous de désagréable, je remercie notre dévoué comité. Arrivée au terme de mon mandat de présidente, je lui exprime ma reconnaissance pour son zèle et son dévouement.

A vous toutes, Mesdames et chères collègues, merci pour la confiance et la bienveillance que vous m'avez témoignées. Je souhaite à notre société longue vie et surtout vie bien remplie. Dans ce but, comme en 1918, j'exhorte les jeunes à mettre la main à la pâte. Plusieurs questions pédagogiques nouvelles se posent, il serait bon de les étudier en commun. Que 1919 contribue à répandre de plus en plus dans nos écoles un enseignement intuitif, moral, consciencieux et vivant, favorisé par une discipline intelligente. C'est sur ce vœu que nous terminons.

L. DUPONT.

Présidente de la section des Dames.

Comité pour 1919 :

Mlle Berney Berthe, rue Dassier 18, présidente.

Mlle Juillard Hélène, Boulevard Georges Favon 29, vice-présidente.

Mme Marti-Maerky, Vernier, vice-présidente.

Mlle Wahl Marguerite, rue Jean-Jaquet 4, secrétaire.

Mlle Spengler Anna, rue St-Ours 3, trésorière.

Milles Blanc Louise, Gonthier Madeleine, Vogler Madeleine.

Mme Chouet Hélène, Rossi Marguerite, Walde Jeanne.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

La Chaux-de-Fonds. — *Distinction.* — M. Albert Monnard, instituteur, à La Chaux-de-Fonds, vient de subir avec plein succès, à l'Université de Neuchâtel, les examens du doctorat ès sciences. La thèse présentée, traitant « La

faune profonde du lac de Neuchâtel » a valu à son auteur les félicitations du jury et le rapporteur, M. le professeur Fuhrmann, a déclaré : « Ce travail a renouvelé l'étude de la faune profonde lacustre, qui, depuis 25 ans, n'était jamais sortie de l'ornière ». N'est-ce pas là le plus bel éloge que l'on puisse faire à un travail scientifique ? De plus, la Faculté des sciences, a décerné à M. Monnard, la plus haute récompense délivrée, soit le prix Léon Dupasquier.

Les anciens collègues du nouveau Dr ès sciences lui expriment leurs bien chateureuses félicitations pour ces résultats aussi flatteurs que mérités et forment leurs vœux les meilleurs pour sa nouvelle carrière qu'il inaugure si brillamment.

H. L. G.

Examen obligatoire de sortie de l'école primaire. — Lors de son assemblée trisannuelle de 1916, au Locle, la Société pédagogique neuchâteloise à la suite du Rapport général de M. A. Zutter, instituteur, à Bevaix, et par un vote unanime, avait demandé une première fois, la suppression de l'« Examen de sortie ».

Celui-ci fut cependant maintenu, mais on tint compte, partiellement du moins des critiques faites en y apportant certains tempéraments et certaines améliorations.

En 1918, la question fut reprise et M. William Baillod instituteur au Locle, fut chargé de rédiger un nouveau rapport qui devait être présenté et discuté dans les deux assemblées générales de la Société pédagogique qui devaient avoir lieu en octobre 1918, à La Chaux-de-Fonds et à Corcelles.

L'insidieuse et cruelle grippe, obligea les autorités à édicter les restrictions que l'on sait, ce qui empêcha la convocation des assemblées prévues.

Le Comité central décida alors de consulter les membres du Corps enseignant et leur adressa à cet effet un bulletin de vote, accompagné d'un extrait du suggestif et objectif rapport de M. Baillod.

Les trois conclusions suivantes furent soumises au vote des membres de la Pédagogique :

1. L'examen de sortie constitue un moyen de contrôle inefficace ; il est un obstacle au développement normal des écoles publiques. Le Corps enseignant en demande la suppression ; il n'entend pas, par cela même, se soustraire au contrôle que l'Etat a le droit d'exercer sur son travail.

2. Les Commissions scolaires présideraient aux examens de fin de scolarité, comme elles le font pour tous les autres degrés de l'Ecole primaire.

3. Tout élève ayant été promu dans toutes les classes avec une moyenne générale à déterminer, recevrait un diplôme d'études primaires.

452 bulletins sont rentrés (un certain nombre de bulletins n'ont pu parvenir à temps au Comité, en raison des circonstances : fermeture des classes, service militaire, grèves).

Voici le résultat du referendum :

Conclusion 1	430	oui,	10	non
» 2	427	»	11	»
» 3	404	»	29	»

Une deuxième fois donc le Corps enseignant neuchâtelois s'est prononcé à une

majorité qui n'est pas très loin de l'unanimité, pour la suppression de l'Examen de sortie.

La Commission cantonale consultative de l'enseignement primaire, qui compte 26 membres dont 6 délégués du Conseil d'Etat, 9 délégués des Commissions scolaires, les 2 inspecteurs et les 3 directeurs des écoles et 6 délégués du Corps enseignant primaire s'est réunie dans le courant de janvier. Au nombre des questions à discuter se trouvait celle de l'Examen de sortie ; dans sa majorité la Commission s'est prononcée pour son maintien.

Ce nouvel insuccès ne découragera pas le Corps enseignant, car au cours de l'année, la question reviendra devant le Grand Conseil qui, nous l'espérons et le souhaitons, la résoudra conformément à nos désirs.

Quoi qu'il en soit, le Corps enseignant primaire neuchâtelois qui, comme d'aucuns pourraient peut-être le supposer, n'entend nullement se soustraire au contrôle que les autorités compétentes ont le droit d'exercer sur son travail, continuera à dénoncer l'examen obligatoire de sortie, pour toutes les raisons indiquées plus haut, comme une entrave à la marche rationnelle et progressive de l'école populaire neuchâteloise et il persévéra certainement dans ses efforts pour obtenir tôt ou tard sa disparition.

H. L. G.

† **Lina Martin-Girardclos.** — Pour la quatrième fois au cours de l'année scolaire 1918-1919, le corps enseignant de la Chaux-de-Fonds est en deuil. Une nouvelle tombe vient de se fermer sur l'un de ses membres les plus capables et les plus dévoués. Mme Lina Martin-Girardclos qui vient d'être enlevée le 28 janvier, en trois jours, par une pneumonie, était une vaillante et une enthousiaste. Toute jeune, toute menue et gracieuse, elle entra dans l'enseignement le 29 juin 1877 ; elle débutait dans l'école de campagne du Bas-Monsieur, où elle resta fidèle à sa tâche pendant quinze ans. Vive, aimable, le cœur chaud, la parole encourageante, elle sut se faire aimer et respecter de tous ses élèves et de tous leurs parents. En 1892, elle quitta, pour se marier, le champ de travail où, dans les profonds sillons qu'elle avait tracés, la semence produisit des fruits bénis et durables.

La vie ne lui fut pas clémente; après de grandes souffrances et de douloureuses épreuves, elle dut subvenir seule à son existence et à celle de ses deux jeunes fils. En 1907, elle fut appelée au poste de la Maison-Monsieur et, en 1910, elle prit la direction d'une des classes de la ville. Au contact des enfants, elle retrouva sa vaillance et sa jeunesse de cœur; elle mit à nouveau, au service des petits et tout particulièrement des déshérités, sa belle intelligence, son amour profond et avisé, ses méthodes d'enseignement claires et suggestives. Pour elle, rien n'était à négliger; elle ne se contentait pas d'à peu près, et elle communiquait à ses élèves son besoin de perfectionnement, sa sollicitude pour tout ce qui souffre, et quelque chose de sa généreuse nature. Si notre jeunesse a fait une grande perte en elle, ses collègues pleurent une amie dévouée, sincère et fidèle.

Comité de la section pédagogique de la Chaux-de-Fonds.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Mutualité scolaire de Delémont. — La douzième assemblée de la *Jeunesse prévoyante, la Ruche* de Delémont, a eu lieu, le 19 janvier, sous la présidence de M. Joseph Guéniat, instituteur.

Au 31 décembre 1918, la Ruche comptait 344 membres actifs, soit 297 pour Delémont, 35 pour Courtételle et 12 pour Soyhières. Pendant l'exercice, il a été payé 53 indemnités de maladie par fr. 1136,10; 38 carnets représentant fr. 1450,45 ont été remboursés.

La fortune de l'association se compose du fonds de réserve par fr. 802,85; du fonds commun d'épargne par fr. 7666,63 et du fonds maladie par fr. 2026,57, soit un total de fr. 10 495,45.

Les comptes présentés par le caissier général, M. Jules Rérat, instituteur à Delémont, ont été approuvés à l'unanimité. Le collecteur de Courtételle est M. Victor Rieder; à Soyhières, c'est Mme Zuber-Gigon qui recueille les cotisations. La Société espère faire revivre la section de Courroux grâce au concours de M. J. Etique, instituteur.

H. GOBAT.

† **Dr Fritz Schumacher.** — Le Dr Schumacher, secrétaire adjoint du Département fédéral des chemins de fer, est décédé le 13 janvier dernier; c'est une victime de la grippe. Né le 27 octobre 1874 à Neuveville, Jean-Frédéric Schumacher obtint le 8 avril 1893 son brevet d'instituteur primaire à l'École normale de Porrentruy.

Il fut successivement instituteur à l'orphelinat de Courtelary, à Saicourt, à Malleray, puis maître à l'école secondaire de Corgémont.

Il accepta un poste d'employé à la Direction militaire cantonale pour pouvoir suivre les cours de l'université de Berne. Le succès devait couronner les efforts de ce vaillant lutteur. Il publia en allemand une thèse très remarquée sur le colonel Koch, en vue de son examen du doctorat. Appelé au Département fédéral de Justice et police, il passa peu après au Département fédéral des chemins de fer. A l'occasion de l'Exposition nationale de Berne, il a publié un ouvrage magistral sur les chemins de fer suisses.

H. GOBAT.

† **Jean-Baptiste Froidevaux.** — Le 10 février est décédé à Porrentruy, à l'âge de 89 ans, Jean-Baptiste Froidevaux, ancien professeur et proviseur de l'école cantonale. Retiré de l'enseignement depuis de nombreuses années, il a joui paisiblement d'une modeste pension de retraite qui lui a permis de finir ses jours entouré d'affection et de sollicitude.

H. GOBAT.

PENSÉES

Il faut au maître d'école du sang-froid, des principes larges mais flexibles, nettement posés une fois pour toutes, qu'on applique tranquillement, avec fermeté, sans colère, et dont on ne démord plus. Exiger peu, mais l'exiger bien; menacer et promettre discrètement, mais accomplir toujours ses menaces, ses promesses; s'il le faut, punir sans faiblesse, sans hésitation et sans colère.

A maître actif, élèves actifs.

FRANÇOIS GUEN.

PARTIE PRATIQUE

UNE EXPÉRIENCE DE SELF-GOVERNMENT SCOLAIRE ¹

Introduction (suite).

III. DE L'ACTUALITÉ DE L'AUTONOMIE SCOLAIRE

Il s'agit donc d'introduire à l'école le régime démocratique. La guerre a consacré la victoire des démocraties sur les monarchies de droit divin, et, en dépit des désillusions qui nous attendent peut-être, en dépit de toutes les réactions qui restent possibles, il n'est plus permis de nier aujourd'hui que la cause de la démocratie vient de faire dans le monde un pas décisif.

Attendons-nous donc à une extension de la démocratie. Ce développement peut se faire en surface ou en profondeur. C'est ainsi que nous verrons — que nous avons vu déjà — le régime démocratique conquérir des nations qui y étaient demeurées jusqu'ici réfractaires : c'est le développement en surface. Mais l'extension de la démocratie en profondeur se manifesterá aussi, et nous assisterons à un renforcement des droits populaires, à un perfectionnement des institutions démocratiques dans les nations libérales. L'esprit démocratique pénétrera dans des milieux, dans des institutions, dans des genres d'activité, auxquels il est resté étranger jusqu'à l'heure présente.

L'école est certainement l'une de ces institutions qui, même chez les peuples les plus démocratiques, même chez ceux qui se targuent de détenir depuis longtemps le record des droits et des libertés populaires, sont restées en dehors de cette grande et salutaire influence. M. Ed. Claparède nous a dit à ce sujet des vérités utiles : « Ce sont des adultes, déclare l'éminent psychologue, qui ont introduit la démocratie ; ils ont bien démocratisé la société des adultes, mais ils ont oublié de démocratiser celle des enfants. Notre conception éducative est tout imprégnée encore du principe d'autorité » ; elle est « foncièrement antidémocratique. Nous ne pouvons accomplir ce miracle de préparer des enfants à être de libres citoyens, obéissant à des mobiles intérieurs, en leur apprenant, vingt années durant, à n'être que des sujets soumis à une autorité extérieure ».

Toute démocratie qui ne commence pas à l'école est forcément incomplète, fragmentaire et déficitaire. Introduire le self-government à l'école, c'est travailler au progrès de la démocratie en général, puisque c'est en créer l'apprentissage même. (Nous dirons plus loin ce que nous entendons par ces mots : introduire à l'école le régime démocratique ; il y aurait en effet une façon de l'entendre — la manière bolchéviste — qui nous conduirait aux abîmes. Nous insisterons sur les conditions qui sont nécessaires à un sain self-government scolaire, nous tracerons certaines limites et nous ferons quelques réserves. Car nous n'oublions pas un seul instant que nous avons affaire à des enfants et que — le mot est de M. Claparède lui-même — l'enfant n'est point un homme raccourci.) Cet apprentissage de la démocratie est indispensable, et cependant, il n'existe pas ; ou s'il existe, *il demeure théorique*. Or je prétends qu'un apprentissage purement théorique n'est pas un apprentissage. Que l'on me montre l'artisan, le commerçant

¹ Voir *Educateur* du 11 et du 25 janvier 1919.

ou l'agriculteur qui croit à l'apprentissage théorique ! Où est le patron qui engagera un ouvrier dont l'apprentissage s'est effectué théoriquement ?

Comment donc voulez-vous que je sache mon métier de citoyen sans l'avoir jamais appris autrement qu'en théorie ? « Si cette éducation civique ne se fait pas à l'école, écrit M. Ferrière, elle ne se fera nulle part. »

Ce jugement laconique renferme une très grande part de vérité ; il s'applique certainement à la majorité des individus. On pourrait objecter pourtant qu'à revêtir cette forme absolue et définitive, il risque de méconnaître d'honorables exceptions. Il est certain, en effet, que les *sociétés* de tout genre, si nombreuses chez nous, peuvent être des agents d'éducation civique quelquefois très puissants. Je dis : peuvent être, car elles ne le sont pas nécessairement ; on sait combien certaines associations sont peu démocratiques, même en pays républicain ; il faut remarquer en outre que l'influence des sociétés est, en général, beaucoup moins suivie, beaucoup moins profonde, beaucoup plus intermittente que celle de l'école. D'autre part, la vie politique communale peut être, elle aussi, une école de civisme pratique ; c'est tout particulièrement le cas dans les petites localités, dans celles qui ont un Conseil général, où toutes les questions politiques prennent une forme concrète et vivante. Mais pas plus que celle des sociétés, l'influence de la vie publique communale ne s'exerce sur tous ; beaucoup de gens s'en désintéressent, parce qu'ils n'ont pris dans leur enfance aucune *habitude* civique. *C'est sur l'enfant surtout qu'il importe d'agir*, et ici M. Ferrière a pleinement raison, c'est par l'école, et par elle seule, que l'on réalisera vraiment l'apprentissage civique.

Mais il ne s'agit pas seulement de développer et de perfectionner la démocratie ; il s'agit aussi, présentement, de la défendre.

La démocratie suisse subit une crise redoutable. Elle est menacée à la fois d'en haut et d'en bas. En haut, nous voyons le courant oligarchique triompher dans le régime des pleins-pouvoirs. En bas, une minorité violente et résolue se prépare à se substituer par l'émeute aux autorités constitutionnelles.

Le self-government scolaire, qui permet de former des citoyens éclairés sur leurs droits et habitués à pratiquer leurs devoirs, peut être une arme efficace aux mains de ceux qui ont à cœur de sauver la démocratie, de défendre l'indépendance du peuple et la souveraineté de la nation.

(A suivre.)

ALB. C.

MORCEAU CHOISI A APPRENDRE PAR COEUR

Les collines.

Nous sommes les petites collines. Entre le Rhin, les Alpes, le Jura, nous couvrons tout le pays. Quand on nous compare aux montagnes, on nous prend pour un troupeau de moutons couchés dans l'herbe, près d'un village aux larges toits.

Nous sommes gaies toujours et nous formons des chaînes autour des lacs comme des fillettes, à la sortie de l'école, qui, se tenant par la main, tournent autour de la fontaine.

Le soir, quand le soleil est couché et que, seules les pointes des rochers sont roses, nos champs deviennent bleus, nos forêts de sapins et de hêtres s'assombrissent à nos sommets. Nous arrêtons le vent et nous réglons le cours des ruis-

seaux, nous abritons les vignes et nous exposons les blés à la chaleur. Et nous voyons tout le pays : les lacs, les rivières, les villages, les villes jusqu'aux frontières. Et les Alpes, que nous regardons en face, semblent défiler devant nous comme de grands chars de foin. (Cités et pays suisses, G. DE REYNOLD.)

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Pour tous les degrés.

La luge.

Les sports d'hiver, celui de la luge en particulier, ont une attraction toute spéciale pour les enfants. Il est donc bien naturel que les écoliers fassent un dessin de l'objet qui leur procure tant de plaisir.

Le croquis (*fig. 1*) qui représente un petit garçon trainant une luge peut être fait par les élèves de tous les degrés, soit d'après nature, soit comme dessin libre.

Un élève vêtu de sa pèlerine posera volontiers pour que ses camarades puissent faire un joli croquis. Le maître attirera l'attention sur la position de l'enfant qui marche et dont le corps est légèrement penché en avant. Une ligne verticale, partant du sommet du capuchon, aboutira sur le soulier droit ; ce qui donnera l'aplomb du personnage. En divisant cette ligne en quatre parties, on aura au $\frac{1}{4}$ supérieur la hauteur du capuchon et au $\frac{3}{4}$ le bas de la pèlerine. L'observation attentive du modèle permettra d'achever le dessin facilement.

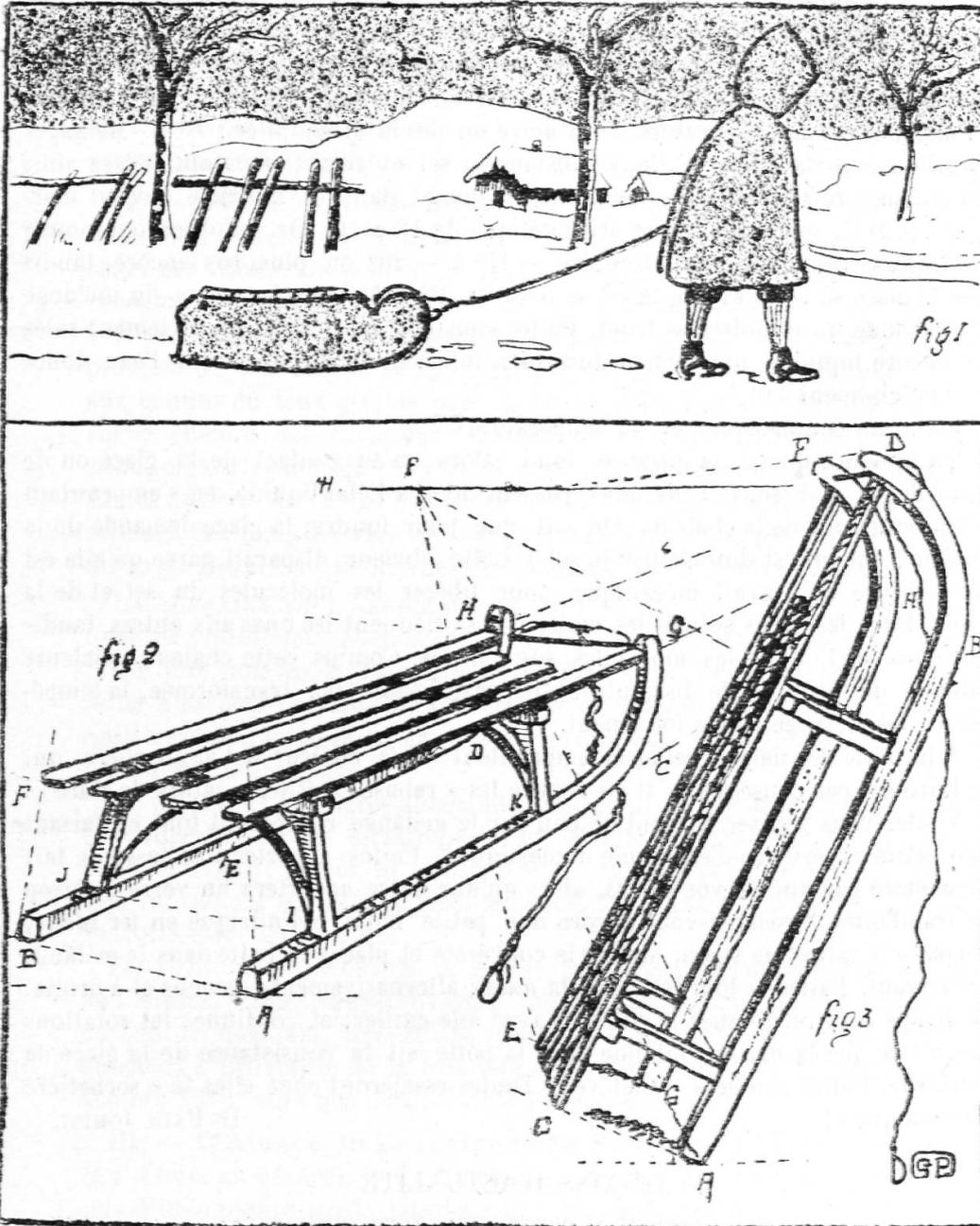
La luge vue de profil et légèrement par-dessus peut être dessinée par tous les élèves. Il faut laisser à chacun la plus grande liberté pour la composition du petit paysage.

Ce dessin pourrait être fait sur du papier foncé avec de la craie et des crayons de couleur.

Perspective d'une luge. — Comme il est facile de se procurer plusieurs modèles, on en prendra trois ou quatre et l'on groupera cinq ou six élèves autour de chaque luge.

La luge (*fig. 2*) a la forme, dans ses grandes lignes, d'un trapèze. Il faut indiquer d'abord la largeur totale, soit de B à C, puis le point le plus rapproché du spectateur, A, en faisant passer une horizontale par ce point ; chercher ensuite la place exacte de B, puis celle de C ; la ligne A C donne la direction du point de fuite, vers lequel se dirigeront les lignes B D, E G, F H, etc. En traçant de A et de B des lignes légèrement inclinées, on obtiendra les points E et F, puis on cherchera les points G et H en traçant des parallèles à A C. Une fois la forme générale du trapèze trouvée, les élèves pourront terminer leur dessin avec la plus grande facilité. Faire remarquer que la luge étant placée au-dessous de l'horizon, toutes les horizontales montent, les plus éloignées de l'horizon montant davantage que les plus rapprochées. Si la luge est appuyée contre un mur, il faut d'abord chercher la ligne A B donnant la direction de toutes celles qui lui sont parallèles, soit C D, E F, G H, etc. Les horizontales C E, A G, F D, etc., ont pour point de fuite F placé sur l'horizon qui coupe la luge un peu au-dessous de sa partie supérieure (*fig. 3*).

G. PAYER.



L'EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Degré supérieur et classes primaires supérieures.

N° 29 : Le mélange réfrigérant.

Un peu de sel de cuisine et de neige ou de glace pilée, un verre et le thermomètre de la classe ; voilà tout le matériel nécessaire pour l'expérimentation et l'explication du phénomène un peu étrange, à première vue, du refroidissement

qui suit la fonte des neiges (« rebuses » du printemps et saints de glace). Le mélange réfrigérant enseigne aussi la manière de préparer des glaces de confiseur.

Votre matériel prêt, prenez d'abord la température du sel en y plongeant le thermomètre, qui marquera bientôt celle de la classe, + 18° C, par exemple. Prenez ensuite la température de la neige ou de la glace pilée : 0° C. Mélangez ensuite par parts égales les deux substances, sel et glace ; vous obtiendrez ainsi un mélange réfrigérant. Le thermomètre plongé dans ce mélange devrait marquer + 9° C, soit la moyenne arithmétique de 18 et 0. Or qu'observons-nous ? Une baisse rapide qui peut atteindre — 15° à — 20° ou plus bas encore, tandis que la glace se fond et que le sel se dissout. Bientôt toute la masse du mélange est devenue un liquide très froid. Faites constater que cette eau fortement salée est encore liquide à une température bien inférieure à 0°, alors que l'eau douce gèle précisément à 0°¹.

Pourquoi cet abaissement de température ?

En présence du sel, la glace se fond, alors qu'au contact de la glace ou de l'eau, le sel se dissout. Tous deux passent donc à l'état liquide, en s'empruntant réciproquement de la chaleur. (On sait que pour fondre, la glace demande de la chaleur, qui lui est donnée par le sel.) Cette chaleur disparaît parce qu'elle est transformée en travail mécanique, pour libérer les molécules du sel et de la glace. Dans les corps solides les molécules se tiennent les unes aux autres, tandis que dans les liquides les molécules sont libres. Comme cette chaleur (chaleurs latentes de fusion et de dissolution) disparaît, parce que transformée, la température du mélange baisse forcément.

A la fonte des neiges, celles-ci empruntent de la chaleur à l'atmosphère, qui se refroidit par conséquent. Il en résulte les « rebuses » et les « saints de glace ».

Voulez-vous utiliser le froid obtenu par le mélange réfrigérant tout en faisant une petite expérience d'économie domestique ? Faites apporter une tasse de lait bien sucré par une de vos élèves, alors qu'une autre apportera un verre de sirop de framboises. Procurez-vous encore une petite boîte cylindrique en fer blanc, versez-y le lait et le sirop, mettez le couvercle et placez la boîte dans le mélange réfrigérant. Faites-la tourner, avec la main, alternativement à gauche et à droite. De temps à autre, remuez le contenu avec une cuiller, et continuez les rotations jusqu'à ce que la masse contenue dans la boîte ait la consistance de la glace de confiseur. Faites goûter à vos élèves ! Toutes essaieront chez elles la « sorbetière économique » !

Dr PAUL JOMINI.

LEÇONS D'ACTUALITÉ

Degré supérieur et classes primaires supérieures.

I. — L'Alsace et la Lorraine, suite².

B. — HISTOIRE

I. — **Les habitants.** — a) ALSACE. — L'Alsacien aime le confort, la propreté, l'ordre. Il est positif et pratique. Il est foncièrement démocrate et républicain. Il sait résister admirablement quand on veut venir à bout de lui par

¹ L'eau salée de la mer ne gèle qu'à une température inférieure à 0°.

² Voir *Educateur* du 8 février 1919.

l'arrogance et la force brutale. Il est obstiné, tenace et entêté. Sans phrases, sans emphase, sans démonstrations bruyantes, il a résisté pendant un demi-siècle à l'oppression allemande.

b) LORRAINE. — Le Lorrain ressemble beaucoup au Français du Nord. C'est un travailleur solide, ordonné, très attaché au sol. D'esprit indépendant, prime-santier et caustique, il a su, lui aussi, résister à l'envahisseur.

II. — **Brève esquisse historique.** — NOTE. — *Ce qui intéressera surtout nos écoliers romands, ce sont les relations de ces deux pays avec la Suisse au cours des siècles. On pourra, à propos de l'Alsace et de la Lorraine, faire une révision intéressante d'une partie de l'histoire nationale.*

Il y a une réelle unité historique entre la Lorraine et l'Alsace et cette unité provient de la situation géographique de ces contrées, à la limite de deux races, aux confins de deux grands pays. L'Alsace et la Lorraine ont été de tout temps sur le chemin des invasions. (La Suisse n'est-elle pas, elle aussi, dans une situation analogue ? Mais n'y a-t-il pas en Suisse des obstacles naturels formidables qui ont arrêté les invasions ou les ont fait dévier ? Remarquer aussi le mélange des races diverses qui a été favorisé en Suisse par l'unité géographique du pays. Esquisser les origines et les causes de la neutralité suisse.)

LA LORRAINE ET L'ALSACE DEPUIS 1870. — En 1871, les députés alsaciens et lorrains protestèrent éloquemment contre l'annexion à l'Allemagne.

Dès lors, une émigration intense s'établit vers l'ancienne patrie. Plus de 200 mille Alsaciens-Lorrains allèrent se fixer en France. Près de 25 mille jeunes gens quittèrent leur pays pour servir sous les drapeaux de la République et reprendre la nationalité française.

De nombreux immigrés allemands profitèrent de ces départs pour se procurer des propriétés et des situations à bon compte. Ils n'ont pas réussi cependant à modifier l'esprit public, ni à diminuer l'attachement à la France. La population indigène a du reste augmenté depuis 1871, car les familles nombreuses ne sont pas rares en Alsace.

En 1914, dès le début de la guerre, les troupes françaises envahirent le sud de l'Alsace. Elles occupèrent deux fois Mulhouse, mais durent évacuer la ville au bout de quelques jours. Elles restèrent pourtant maîtresses de l'extrême-sud alsacien, à proximité de la frontière suisse. A la suite de l'armistice du 11 novembre 1918, elles ont occupé toute l'Alsace-Lorraine.

III. — **L'Alsace, la Lorraine et la Suisse.** — A. ALSACE. — a) *La Suisse et l'Alsace en général.* — 1. A l'époque romaine, une grande route (Curia-Turicum-Vindonissa-Augusta Rauracorum, Basilea) réunissait l'Helvétie à l'Alsace et y rejoignait la voie venue des Gaules, par Vesontio (Besançon).

2. Au IV^e et au V^e siècles, les invasions des *Alamans* dévastèrent l'Alsace tout autant que l'Helvétie romaine ; les Alsaciens ont du sang alaman dans les veines, tout comme nos Confédérés de la Suisse allemande.

3. Le village, puis la ville de *Lucerne*, se sont formés autour du petit couvent fondé au milieu du VIII^e siècle par les moines de *Murbach*. (La célèbre abbaye de *Murbach*, au pied du Ballon de *Guebwiller*, fut sécularisée par Louis XIV.) Pendant des siècles, *Lucerne* et quinze autres domaines situés dans le territoire

actuel de ce canton, eurent pour suzeraine la puissante abbaye alsacienne. Enfin Rodolphe de Habsbourg acheta Lucerne et les autres terres sujettes de Murbach pour deux mille marcs d'argent.

4. Au commencement du XII^e siècle, les *Habsbourg* furent nommés landgraves de la Haute Alsace. Rodolphe de Habsbourg sut se concilier la bourgeoisie des villes alsaciennes, qui craignait l'ambition des évêques de Strasbourg et de Bâle. L'Alsace passa dès lors sous la suzeraineté de la maison d'Autriche.

5. C'est de Colmar que Rodolphe de Habsbourg a daté *la lettre de franchises* du 8 janvier 1274, où il reconnaissait l'immédiateté *des Uranais*, promettant à ses « fidèles et excellents sujets » que « jamais il ne les mettrait en gage, ni ne les aliénerait d'une manière quelconque. »

6. Parmi les seigneurs qui se liguèrent contre la puissance naissante de Berne et qui vinrent se faire battre à *Laupen* par les bourgeois de la cité de Berthold V, renforcés des montagnards des *Waldstätten*, se trouvaient un certain nombre de nobles alsaciens.

7. C'est dans des châteaux alsaciens que furent retenus comme otages les bourgeois de Zurich faits prisonniers par l'Autriche dans la guerre entre cette puissance et la ville de la Limmat, à la suite du complot ourdi à Rapperswil contre *Rodolphe Brun* (1351-1353).

8. Lors de *l'expédition* d'Enguerrand de Coucy et *des Gugler* contre la maison d'Autriche, l'Alsace fut envahie, saccagée et dévastée, avant la Suisse.

9. Avant *la guerre de Sempach*, le duc d'Autriche Léopold III, résolu à châtier les Confédérés, leva des mercenaires jusqu'en Alsace et en Lorraine. Son armée comprenait aussi des chevaliers alsaciens, qui étaient ses vassaux.

10. L'Alsace souffrit horriblement de *l'invasion des Armagnacs* et le triste sort de ce pays nous montre quel eût été celui de la Suisse sans l'héroïsme des Confédérés à Saint-Jacques. En 1439 déjà, au nombre de 12 mille, les Ecorcheurs avaient franchi les Vosges et pénétré en Alsace, où ils commirent de telles atrocités que leurs exploits firent oublier ceux des Gugler. Et la malheureuse Alsace fut envahie une seconde fois après l'arrêt des Armagnacs à Saint-Jacques et la paix de Bâle.

11. Tous nos élèves savent que les *guerres de Bourgogne* commencèrent en Alsace. Les villes qui prirent l'initiative de la lutte contre Pierre de Hagenbach sont Strasbourg, Colmar, Schlettstadt (sur l'Ill, à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest de Strasbourg) et Bâle, et le bailli du Téméraire fut condamné à mort par les Alsaciens, les députés des villes du Sundgau et des cités suisses alliées. A la bataille d'Héricourt, qui délivra l'Alsace de l'emprise bourguignonne, il y avait 8 mille Suisses sur les 18 mille ennemis de Charles-le-Hardi. Ces 8 mille Suisses jouèrent dans le combat un rôle décisif; l'infanterie confédérée, attaquant avec une habileté et une audace extraordinaires, bouscula l'armée bourguignonne, qui fut complètement battue, malgré sa brillante cavalerie. L'armée suisse de Morat comptait dans ses rangs un contingent alsacien.

12. Il y avait aussi des Alsaciens au *combat de Dornach* (1499), mais cette fois dans les rangs des Impériaux, où ils figuraient en qualité de sujets de Maximilien.

(A suivre.)

ATTINGER FRÈRES, ÉDITEURS, NEUCHÂTEL

Vient de paraître

Février 1919.

LA VIE SUISSE

ET NOUS ?

NOTES D'UNE GENEVOISE

Paru précédemment :

Novembre 1918 — **Autour de la grève générale.**

Décembre 1918 -- **Le Frein.**

Brochures in-8 à 75 centimes l'une.

Il suffit de verser Fr. **2.30** au compte de chèques postaux IV, 162 (Attinger Frères, Neuchâtel) pour recevoir franco les **3** brochures ci-dessus ; pour une seule 80 centimes.

Envoi en communication sur demande.

P 5. C05 N



FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'ÉDUCATEUR.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires. L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.



Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne



Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.

Escompte 10 0/0 au comptant.



A TOUS LECTEURS! Souvenez-vous que

Charles MESSAZ

Photographe
Professionnel

a fait ses preuves par 30 années de pratique
dans le domaine de la PHOTOGRAPHIE

L'atelier, bien agencé, est situé au No 14 de la

Rue Haldimand, à LAUSANNE

Il est ouvert tous les jours. — Téléphone 623. — Ascenseur.



Les machines à coudre

SINGER

constituent en tout temps un nouveau modèle.

Cadeau

à la fois utile et agréable

Expositions universelles

PARIS 1878-1889-1900	St-LOUIS E.U.A. 1904	MILAN 1906	BRUXELLES 1910
	TURIN 1911	PANAMA 1915	

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue Michel Roset, 2, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue Centrale, 22.

Ch.-d.-Fonds, Place Neuve.

Delémont, r. de la Préfecture, 9.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison Orsat frères.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 11.

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

Musique pour Pâques

Chants à une voix avec accompagnement de piano, orgue ou harmonium :

2210.	<i>Guillod G.</i>	Jéricho	Fr. 1 70
2336.	—	Venez à la croix	» 1 50
801.	<i>Hanson, Jos.</i>	Venez à lui	» 1 50
1365.	<i>Harnisch, A.</i>	Laissez-moi, que j'entre à l'église	» 1 70
745.	<i>Liszt, F.</i>	Pater noster	» 1 50
2720.	<i>Meyer de Stadelhofen, P.</i>	Chant de Pâques	» 1 —
948.	<i>Rousseau, L.</i>	Résurrection	» 1 70
702.	—	O Christ ! tu sors de la poussière.	» 2 —

Duos ou chœurs à deux voix, avec accomp. de piano, orgue ou harmonium :

801.	<i>Hanson, Jos.</i>	Venez à lui	Fr. 1 50
786.	<i>North-Rousseau</i>	A toi la gloire	» 1 70
787.	—	Le Sauveur est ressuscité	» 2 —
788.	—	O Christ ! tu sors de la poussière.	» 1 70

Trios ou chœurs à trois voix, avec accomp. de piano, orgue ou harmonium :

62.	<i>Bischoff, J.</i>	Jésus est notre ami suprême	Fr. 1 —
626.	<i>Grandjean, S.</i>	Chant de louange	» 1 —
268.	<i>Kling, A.</i>	Louange à Dieu	» 1 50
792.	<i>Rousseau, J.</i>	O Christ ! tu sors de la poussière.	» 2 —

Chœurs mixtes à quatre voix, avec accompagnement :

2500.	<i>Bischoff, J.</i>	Le cantique des anges	Fr. 2 —
2506.	—	Sous le ciel étoilé	» 1 75
2503.	—	O Jésus, ton doux souvenir	» 1 50
1111.	<i>Cosson, A.</i>	Pâques. Les saintes femmes au tombeau	» 3 —
2284.	<i>Lauber, E.</i>	Chant de Pâques.	» 2 50

Chœurs à trois voix à cappella :

O. 211.	<i>Aichinger, Gr.</i>	Pour le jour de Pâques.	Fr. 0 30
O. 222.	<i>Bischoff, J.</i>	Chant de Pâques	» 0 25
O. 208.	<i>Palestrina, G.-P. de</i>	Pour le jour des Rameaux.	» 0 30
O. 209.	—	Pour le temps de la Passion	» 0 30
O. 210.	—	Pour le Vendredi Saint.	» 0 30

Chœurs à quatre voix mixtes à cappella :

A. 273.	<i>Bischoff, J.</i>	Au Calvaire	Fr. 0 60
A. 284.	<i>Bratschi, P.</i>	Résurrection	» 1 —
A. 298.	<i>Grandjean, S.</i>	O mon Sauveur	» 0 50
A. 230.	<i>Haydn, J.-M.</i>	La mort du Sauveur	» 0 50
A. 303.	<i>Mayr, S.</i>	Gloire au Rédempteur	» 1 —
A. 306.	<i>Meister, C.</i>	Les Cloches de Pâques	» 1 25
A. 318.	<i>Pilet, W.</i>	Christ est sorti de la tombe	» 0 50
A. 202.	<i>Plumhof, H.</i>	Chœur des anges	» 1 —

Chœurs à quatre voix d'hommes à cappella :

R. 392.	<i>Bischoff, J.</i>	Au Calvaire	Fr. 0 50
R. 324.	—	Montez à Dieu	» 0 50
R. 335.	<i>Grandjean, S.</i>	O mon Sauveur	» 0 50
R. 349.	<i>Mayr, S.</i>	Gloire au Rédempteur	» 1 —
R. 351.	<i>Meister, C.</i>	Les Cloches de Pâques.	» 1 50
R. 363.	<i>Pilet, W.</i>	Christ est sorti de la tombe	» 0 50

RATIFICATION

A. 319.	<i>Pilet, W.</i>	Confirmation des catéchumènes	Fr. 0 75
A. 320.	—	Pour une réception de catéchumènes	» 1 —

ENVOIS EN EXAMEN

FŒFISCH FRÈRES, Editeurs, à LAUSANNE

Succursales à Neuchâtel et à Vevey.

Lausanne. — Imprimeries Réunies (S. A.) — E. Visinand, éditeur.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LV^{me} ANNÉE — N° 9

LAUSANNE, 1^{er} mars 1919.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR ET ÉCOLE-REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'Éducateur recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



Librairie PAYOT & C^{IE}, Lausanne

Enseignement de l'Histoire

Ouvrages de M. Paul MAILLEFER

Cours élémentaire d'Histoire générale

à l'usage de l'enseignement secondaire.

PREMIER VOLUME: Histoire ancienne et Histoire du moyen âge. Les peuples de l'Orient; Histoire grecque; Histoire romaine; Histoire du moyen âge. 3^e édition entièrement revue. Illustré de 93 gravures et de 4 cartes en couleurs. In-16, relié toile souple Fr. 4 20

SECOND VOLUME: Histoire moderne et Histoire contemporaine. La Réformation; la monarchie absolue; la Révolution; Histoire contemporaine. 3^e édition. Illustré de 69 gravures et de 4 cartes en couleurs. In-16, relié toile souple . . . Fr. 4 20

Dire beaucoup de choses en peu de mots, tel est l'idéal du bon manuel. A ce titre le *Cours élémentaire d'Histoire générale* de M. le prof. MAILLEFER est parfait en son genre. Il donne l'essentiel, sans développements littéraires ni dissertations philosophiques. La nomenclature des faits, des dates et des noms propres est également simplifiée. Il suffit à l'élève de connaître à fond un petit nombre de dates qui lui servent de jalons directeurs pour le classement des faits les uns par rapport aux autres. L'auteur a développé par contre la partie relative à l'histoire de la civilisation à laquelle on fait avec raison une place toujours plus grande dans l'enseignement.

L'ouvrage contient, en outre, de nombreuses *lectures historiques* qui mettent l'élève à même de compléter intelligemment ses connaissances. Il est orné de nombreuses illustrations et de huit cartes en couleurs.

— **Abrégé d'histoire générale.** Illustré de 100 gravures et de 8 cartes en couleurs. 1 volume in-16, cartonné. . . Fr. 3 —

Le *Cours élémentaire d'Histoire générale* étant une étude trop longue pour certains élèves qui doivent parcourir en une année ou deux le cycle entier de l'histoire, l'auteur a jugé utile de résumer *en un volume* les principaux faits des annales de l'humanité. Cet *abrégé* est très vivant malgré sa concision. Il s'adresse à la fois aux écoles secondaires et aux écoles primaires supérieures. Le volume est illustré de cent gravures remarquables et de huit cartes historiques en couleurs.

Ces volumes d'histoire générale sont recommandés par les Départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et Tessin.